



DÉLIBÉRATION N°2023/03/05

Autorisation de programme et crédit de paiement

L'an deux mille vingt-trois le 09 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Stéphane HAUDECOEUR / Agnès PELFORT / Jean-Michel MAZET / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Estelle SUEUR / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Marie-Annick LAROCHE / Sylvie POYE / Sandrine MARSAL / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT

Etaient absents : Marielle ERNOULT (pouvoir à Eric MÜLLER) / Christelle TERRE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Laurent TARASSI) / Fabiola BASSELIN (pouvoir à Agnès PELFORT) / Brigitte DUBOIS-LOMBART (pouvoir à Sébastien ROTH) / Caroline LEGROS-HUMBLLOT (pouvoir à Jean-Michel MAZET) / Jamal AMEDJDOUB (pouvoir à Jean-Paul ROCOURT) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Agnès PELFORT

En exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 7

Votants : 25

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération 2022/10/08 portant passage à la M57 et mise en place du règlement budgétaire et financier pour le budget de la ville,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage des deux opérations suivantes :

- Requalification de la rue d'Hardillière
- Réhabilitation d'un bâtiment communal en Maison Petite Enfance

Considérant que la réalisation de ces projets nécessite le recours à un mode de gestion permettant d'échelonner au mieux les financements à apporter,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le principe de la mise en place des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement associés (AP/CP),
- Décide de créer les AP/CP détaillés ci-dessous :
 - Requalification de la rue d'Hardillière

	Montant de l'AP	Montant en CP	
		2023	2024
Dépenses	724 000,00 €	444 000,00 €	280 000,00 €
Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.			
Recettes			
Subvention Conseil Départemental		210 484,60 €	
Fonds propres		513 515,40 €	

- Réhabilitation d'un bâtiment communal en Maison Petite Enfance

	Montant de l'AP	Montant en CP	
		2023	2024
Dépenses	1 308 000,00 €	440 000,00 €	868 000,00 €
Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.			
Recettes			
Subvention Etat (DSIL)		385 373,75 €	
Subvention Conseil Départemental		263 222,25 €	
Subvention CAF		193 715,00 €	
Fonds propres		465 689,00 €	

- Dit que les Crédits de Paiement correspondants sont et seront inscrits aux Budgets Primitifs des exercices correspondants
- Autorise le Maire à engager les dépenses des deux opérations précitées à hauteur des Autorisations de Programme et à mandater des dépenses afférentes,

Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 09 mars 2023

Date de la convocation le 03 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Agnès PELFORT




Le Maire,
Frédéric BESSET

